

Organismes agréés pour la formation à la prévention des risques liés à l'amiante (travaux relevant de la sous-section 4)

Textes de référence :
Code du travail
Articles A. 4414-6 et suivants

Organisme agréé	Coordonnées	Référence de l'agrément
BATI FORMATION POLYNÉSIE SARL	BP 3 569 98 713 - Papeete Tél : 40 50 24 40/Fax : 40 45 12 63 Mail: batiformation.contact@gmail.com	Décision n° 7582 MTF/TRAV/DIR/LJ/sp du 1er décembre 2017 accordant l'agrément à l'organisme Bati Formation Polynésie SARL en vue de la formation des salariés à la prévention des risques liés à l'amiante (valable jusqu'au 1 ^{er} décembre 2022)
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (CFPA)	BP 5 610 98716 - Pirae Tél : 40 50 74 50/Fax : 40 43 43 52 Mail : courrier@cfpa.pf	Décision n° 1214 MTF/TRAV/DIR/LJ/sp du 11 avril 2018 accordant l'agrément à l'organisme de formation Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA) en vue de la formation des salariés à la prévention des risques liés à l'amiante (valable jusqu'au 24 avril 2023)